

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 28 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 28 novembre à 20h10, le conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral s'est réuni, Rond-Point de la Delphine - RD 746 - lieu-dit les Cordées, sous la présidence de Madame la Présidente, Madame Brigitte HYBERT.

Délégués en exercice : 72

Membres titulaires présents :

CHAILLE LES MARAIS : Messieurs Guy PACAUD et André MASSONNEAU
MAREUIL SUR LAY DISSAIS : Messieurs Daniel VALLOT et Jean Louis ROULEAU
STE PEXINE : Monsieur James GANDRIEU
CHAMPAGNE LES MARAIS : Messieurs Bernard LANDAIS et Patrick HURTAUD
LA CHAPELLE THEMER : Monsieur David PELLETIER
MOUTIERS SUR LE LAY : Madame Brigitte HYBERT
BESSAY : Monsieur Jean Marie SOULARD
PEAULT : Madame Lisiane MOREAU
STE RADEGONDE DES NOYERS : Monsieur René FROMENT
STE GEMME LA PLAINE : Monsieur Pierre CAREIL
NALLIERS : Messieurs Dany BOLDÉ et André BOULOT
LA FAUTE SUR MER : Monsieur Patrick JOUIN
LA JAUDONNIERE : Monsieur Frédéric DESCHAMPS
CHATEAU GUIBERT : Messieurs Bernard LECLERCQ et Michel BREBION
CHASNAIS : Monsieur Gérard PRAUD
LES MAGNILS-REIGNIERS : Madame Michèle FOUILLET et Monsieur Nicolas VANNIER
LUÇON : Mesdames Olivia DA SILVA, Yveline THIBAUD, Annie BANBUCK, Fabienne PARPAILLON, Monique RECULEAU, Monsieur François HEDUIN, Dominique BONNIN, Arnaud CHARPENTIER, Daniel GACHET, Pierre-Guy PERRIER, Francis VRIGNAUD, Loïc NAULEAU
ST JEAN DE BEUGNE : Monsieur Johan GUILBOT
VOUILLE LES MARAIS : Monsieur Jacky MOTHAI
L'AIGUILLON SUR MER : Monsieur Maurice MILCENT
MOREILLES : Madame Marie BARRAUD
SAINT MICHEL-EN-L'HERM : Messieurs Joël BORY et Michel SAGOT
TRIAIZE : Monsieur Guy BARBOT
STE HERMINE : Madame Catherine POUPET et Monsieur Joseph MARTIN
L'ILE D'ELLE : Madame Hélène ROBIN et Monsieur Joël BLUTEAU
LAIROUX : Madame Isabelle BAHABANIAN
CORPE : Madame Nathalie ARTAILLOU
ST ETIENNE DE BRILLOUET : Monsieur Jacky MARCHETEAU
SAINT DENIS-DU-PAYRE : Monsieur Jean ETIENNE
ROSNAY : Monsieur Jean Yves CLAUTOUR
ST AUBIN LA PLAINE : Monsieur Dominique GAUVREAU
LA BRETONNIERE LA CLAYE : Monsieur David MARCHEGAY
LES PINEAUX : Monsieur Gérard GUYAU
LA REORTHE : Monsieur Jean Claude AUVINET
LA CAILLERE ST HILAIRE : Madame Danielle TRIGATTI
LA TRANCHE SUR MER : Messieurs Jacques GAUTIER, Serge KUBRYK, Philippe BRULON
LE GUE DE VELLUIRE : Monsieur Joseph MARQUIS
ST JUIRE CHAMPGILLON : Madame Françoise BAUDRY
ST MARTIN LARS EN STE HERMINE : Monsieur Michel LAVAU
THIRÉ : Madame Catherine DENFERD

Pouvoirs :

SAINT MICHEL-EN-L'HERM : Madame Laurence PEIGNET

Excusés :

STE GEMME LA PLAINE : Monsieur Anthony CHACUN

MAREUIL SUR LAY DISSAIS : Monsieur Jean-Pierre HOCQ

LA TAILLEE : Madame Pascale ARDOUIN
L'AIGUILLON SUR MER : Madame Marie Agnès MANDIN
NALLIERS : Madame Françoise LOIZEAU
PUYRAVAULT : Monsieur René LEMOINE
GRUES : Monsieur James CARDINEAU
STE HERMINE : Monsieur Gérard ANDRÉ
LA COUTURE : Monsieur Thierry PRIOUZEAU

Date de la convocation : le 22 novembre 2018
Nombre de Conseillers présents : 62
Nombre de Conseillers ayant donné POUVOIR : 01
Excusés : 9
Quorum : 37
Nombre de votants : 63

283_2018_03 FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 – Autorisation de signature - ANNEXE 02

Rapporteur : Monsieur Pierre-Guy PERRIER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1, D 2312-3 et R 2313-8,

Vu le rapport d'orientations budgétaires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 novembre 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 novembre 2018,

En application de l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015, et du décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En termes de contenu, et pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolutions prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

A ce titre, il convient que le conseil communautaire débattenne des orientations générales du budget primitif 2019 annexées dans le document « rapport d'orientations budgétaires 2019 » ci-joint à la présente délibération.

Le conseil communautaire débat des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet.

Sur proposition de la Présidente,

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des votes, décident :

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2019, sur la base du rapport annexé à la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que la présente délibération et son annexe seront transmises au Préfet de Vendée ainsi qu'aux maires des communes membres et que le rapport, dans les conditions réglementaires, sera mis à disposition du public sur le site internet de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et consultable au siège ;

Envoyé en préfecture le 30/11/2018

Reçu en préfecture le 30/11/2018

Affiché le

ID : 085-200073260-20181128-283_2018_03-DE

✓ **D'AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait à Luçon, le 30 novembre 2018,

Signé par : Brigitte Hybert
Date : 30/11/2018
Qualité : CCM SUD Présidente

La Présidente
Brigitte HYBERT



Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de la télétransmission
En sous-préfecture le 30/11/2018
Et de la publication le 30/11/2018



Hybert

